



Opération d'aménagement du centre ancien de Bordeaux

Compte-rendu de la réunion publique du 10 avril 2025

INTRODUCTION

Dans le cadre de la concertation réglementaire autour de l'opération d'aménagement du centre ancien de Bordeaux, une **réunion publique de clôture de la concertation a été organisée le jeudi 10 avril au Marché des Douves, afin de présenter les réflexions en cours sur le plan guide et de présenter les premiers résultats de la concertation, à ce stade du projet.**

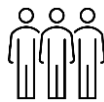
Cette rencontre avait ainsi pour objectifs de :

- Restituer les grands enseignements de la concertation réglementaire
- Partager les avancées autour de l'élaboration du plan guide
- De s'exprimer sur la démarche et les propositions
- Echanger et répondre aux questions

La réunion a été rythmée par deux temps d'échanges avec la salle et s'est clôturée par un temps participatif sur des stands thématiques.

Le compte rendu ci-après retrace les échanges et contributions émises pendant la réunion.

BILAN QUANTITATIF DE LA REUNION PUBLIQUE :



21 personnes

ont participé à la réunion



18 contributions

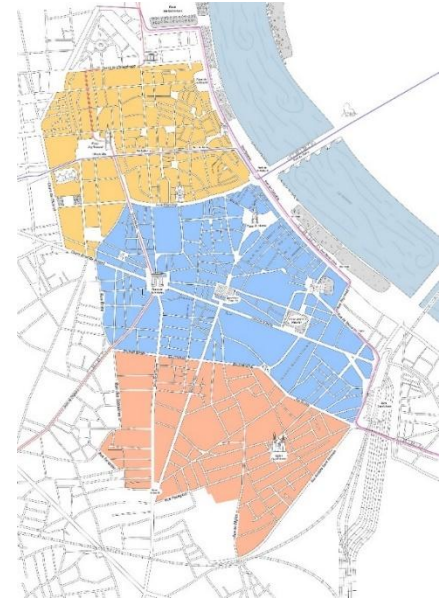
ont été déposées lors des
stands thématiques

Liste des intervenants :

- **Pierre HURMIC**, Maire de Bordeaux
- **Aude CHATENET**, Cheffe de projet Renouvellement Urbain à Bordeaux Métropole
- **Jean-Remy DOSTES**, Architecte urbaniste au sein de l'agence Hame
- **Ophélie JOVELIN**, Cheffe de projet concertation pour l'agence NEORAMA

MOT D'INTRODUCTION

Pierre Hurmic, le maire de Bordeaux, a rappelé les enjeux et les intentions de l'opération, dans un contexte où les effets du réchauffement climatique poussent à adapter le centre ancien sur le plan de la mobilité, du cadre de vie, du tissu commercial et associatif et du patrimoine. Il a également remercié les participants pour leur présence et contribution tout au long de la concertation. Enfin, il a invité les participants à faire part de leurs remarques et avis pendant la réunion ou sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.



L'OPERATION D'AMENAGEMENT

Le cadre général

Le projet de requalification du centre ancien est **engagé de manière partenariale depuis plusieurs années**, avec des effets positifs sur l'habitat, le cadre de vie, l'économie et le patrimoine. A cet égard, **un certain nombre de réalisations ponctuelles ont été développées**. La collectivité a estimé qu'il fallait poursuivre cette intervention dans le temps, de manière globale, en prenant en compte l'évolution du contexte et notamment les effets du changement climatique. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle réflexion sur l'avenir du centre ancien a été lancée.

Cette réflexion autour de l'opération du centre ancien s'articule autour de trois thèmes clés : **l'habitat, le cadre de vie et l'économie/ la vie locale**, ainsi que deux thématiques transversales, **la lutte contre le réchauffement climatique et le patrimoine**. Cette réflexion se base sur un périmètre défini de 323 hectares, avec des secteurs d'interventions resserrés.

La concertation s'est structurée en deux phases : une première **phase de diagnostic** a été réalisée, puis une phase de travail sur le **plan guide de l'opération d'aménagement**. Un plan guide définit les grandes orientations et principes d'aménagement au sein d'un périmètre pour les projets à venir.

La concertation menée

La concertation réglementaire a débuté le 3 octobre 2023 et s'achèvera à l'été 2025. Plusieurs formats de rencontres ont été déployés : 3 événements grand public, 3 temps de balades urbaines, 12 stands mobiles réalisés sur des lieux de passage, 3 ateliers participatifs, un kit de concertation à destination des associations, un questionnaire grand public. Des registres sont également disponibles en mairie de quartier (Bordeaux Centre, Sud, Nansouty-Saint-Genès) et sur le site de la participation.

Au total, pendant les 18 mois de concertation, 540 personnes ont été rencontrées lors des événements dont 337 personnes rencontrées lors des stands mobiles.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Une présentation synthétique des différentes thématiques qui ont rythmé la concertation a ensuite été restituée.

Economie et vie locale

Des enjeux de diversification de l'emploi et de l'offre commerciale, avec notamment le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) mais aussi de l'artisanat ont été

soulignés. Cette dynamique est perçue par les habitants nécessaire au développement d'un territoire riche socialement.

Paysage et cadre de vie

Sur l'ensemble du périmètre, les participants ont tout au long de la concertation témoigné de leur souhait d'augmenter la végétalisation du centre ancien. Certains aménagements comme des toilettes publiques ou du mobilier urbain sur la Place du Parlement ont également été proposés.

Habitat

L'habitat est une thématique au cœur de l'opération d'aménagement. La volonté de lutter contre l'habitat indigne a été partagée avec les participants de la concertation. Le contrôle et la surveillance accrues des propriétaires ont été proposés. L'enjeu de restructuration de l'habitat, avec le développement de logements intergénérationnels, a également été suggéré.

Mobilité

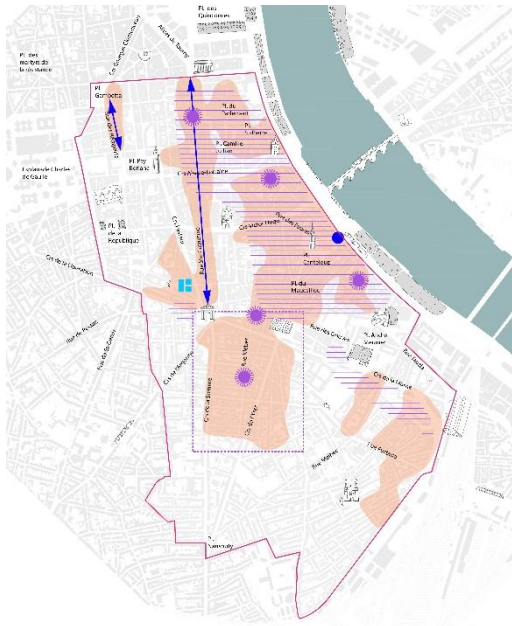
Les problématiques de conflits d'usage entre piétons, cyclistes et automobilistes sont beaucoup revenues dans les échanges. Il y a également un enjeu de développer des mobilités douces sur l'ensemble du secteur. Enfin, la sécurisation des différents modes de déplacement est aussi partagée par les participants, et notamment le besoin de remplacer les revêtements glissants, de piétonner plusieurs secteurs, ainsi que de trouver des alternatives permettant d'assurer la sécurité des déplacements.








LA RESTITUTION DU PLAN GUIDE

Les six orientations qui ont été précédemment présentées ont été traduites en **quatre invariants** : « **habiter mieux** », « **économies vivantes** », « **paysage climatique** » et « **espaces publics inclusifs et apaisés** ». D'un point de vue méthodologique, le plan guide vise à définir des orientations stratégiques en s'appuyant sur l'existant, et en cohérence avec les compétences des collectivités et autres types d'acteurs. De façon factuelle, le plan guide se construit autour d'orientations stratégiques sur l'ensemble du centre et de secteurs d'intervention dits prioritaires pour lesquels des objectifs sont fixés en matière d'habitat, d'économie, d'espaces publics, etc. Il constitue une feuille de route évolutive dans le temps guidant la structuration de l'action publique.

HABITER MIEUX »

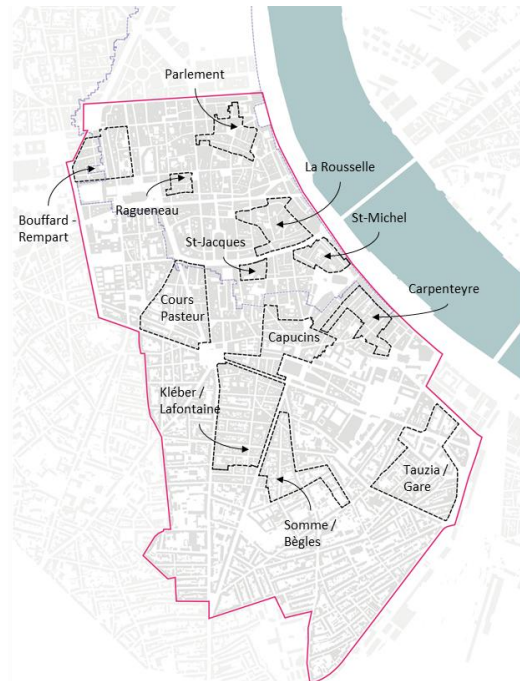
Rappel du diagnostic : 5 % des logements sont vacants depuis plus de 2 ans, dont 2 % depuis plus de 5 ans. Le diagnostic a également montré des secteurs particulièrement concernés par les problématiques de potentiel de mal logement (secteurs visibles sur la carte ci-dessous).



-  Secteur concentrant des problématiques de potentiel de mal logement
-  Présence de logements abordables
-  Secteur de concentration de dégradations
-  Secteur de concentration de vacance sur commerce
-  Point d'intensité de vacance sur commerce
-  Point d'intensité de dégradations
-  Divisions de logements qui posent question

Les axes stratégiques :

- **Axe A :** Traitement du mal-logement et rénovation de l'habitat du centre ancien
- **Axe B :** « Plan accueil », avec un travail sur les parcours résidentiels selon les différents types de foyers
- **Axe C :** Des projets singuliers pour accompagner les nouvelles demandes et les évolutions sociétales



Axe A : Agir prioritairement sur le mal-logement et l'habitat indigne

Pour traiter les problématiques de mal-logement et d'habitat indigne, 12 secteurs ont été identifiés, en plus du périmètre d'ensemble, au regard de la concentration d'indices de mal logements (visibles sur la carte ci-contre). Ces secteurs témoignent de la concentration d'indicateurs de fragilité sans rendre compte de la situation réelle de chaque logement situé dans le périmètre. Des leviers d'actions existent pour favoriser le maintien ou le développement d'un habitat de qualité, comme un accompagnement des projets des particuliers ou bien encore un encadrement des projets ou la mise en place d'obligations de travaux.

Axe B – Axe C : Agir sur l'offre de logements : maintenir une diversité de l'offre de logements

Plusieurs grandes directives ont été proposées à cet égard :

- Proposer une offre de logements diversifiée et abordable ;
- Développer des projets de logements singuliers ;
- Favoriser le maintien de l'offre de logements de grandes typologies ;
- Favoriser le développement d'une offre de logement accessible (PMR, personnes âgées...).

« ECONOMIES VIVANTES »

Rappel du diagnostic : Des situations de vacance commerciale ont été identifiées, sans présager de la vacance structurelle. Par ailleurs, des identités différenciées apparaissent nettement pour tous les secteurs : on peut discerner un pôle de destination sur Bordeaux Centre, des polarités commerciales secondaires et des secteurs mixtes. Il y a également un tissu ESS (économie sociale et solidaire) et artisanal très présent, mais ces différentes activités connaissent des besoins d'accessibilité, de stockage, etc.

Les axes stratégiques :

- **Axe A : Conforter les polarités commerciales et leurs identités, lutter contre la vacance**
- **Axe B : Améliorer l'accueil et le fonctionnement des entreprises du centre ancien**
- **Axe C : Développer l'accueil et l'émergence de nouveaux concepts, et d'activités diversifiées notamment ESS**

Axe A : Conforter les polarités commerciales et leurs identités, lutter contre la vacance

Plusieurs pistes de réflexion ont été proposées pour conforter les polarités commerciales et leurs identités :

- Renforcer l'aménagement des places qui présentent un fort potentiel de polarité de quartier ;
- Valoriser une cohérence des devantures commerciales, notamment sur le Cours de l'Yser et le Cours de la Marne ;
- Utiliser les poches de vacance pour préserver la diversité de l'offre commerciale ou pour préserver l'offre de proximité ;
- Limiter le développement de la restauration et diversifier l'offre, notamment au nord du secteur.

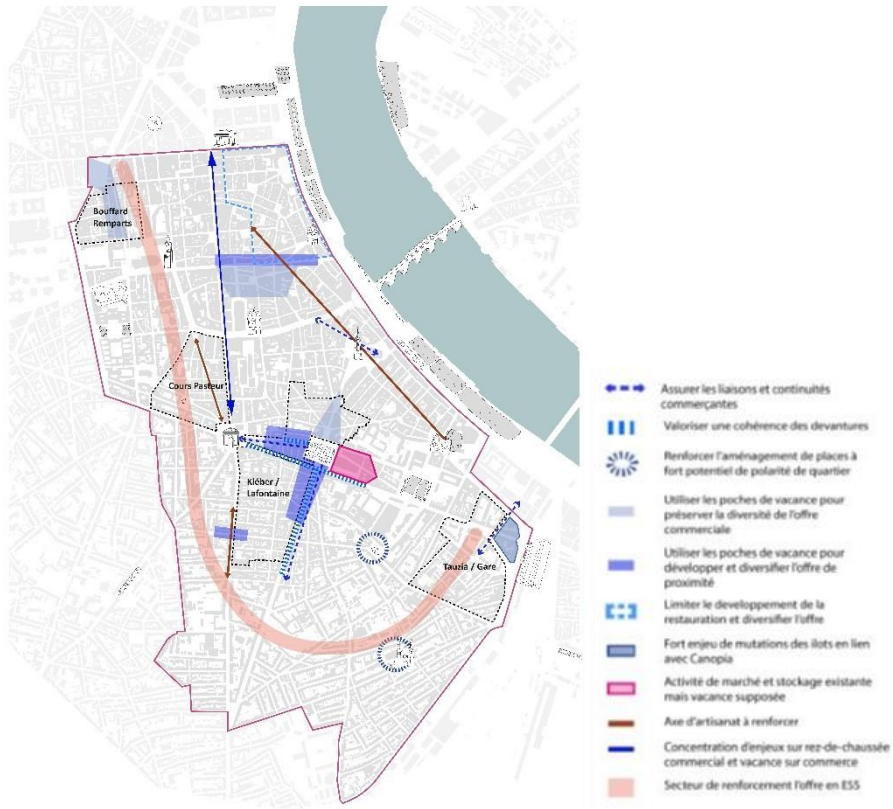
Axe B : Améliorer l'accueil et le fonctionnement des entreprises du centre-ancien

Une des actions de cet axe pourrait consister à agir sur la concentration d'enjeux sur le rez-de-chaussée commercial et la vacance commerciale.

Axe C : Développer l'accueil et l'émergence de nouveaux concepts, et d'activités diversifiées notamment ESS

A cet égard, des axes potentiels de développement de certaines activités à renforcer ont été identifiés.

Synthèse des actions :



« PAYSAGE CLIMATIQUE »

Rappel du diagnostic : Une cartographie des îlots de chaleur et des zones de fraîcheur a été établie à partir des relevés des températures (voir ci-dessous à gauche). De plus, aujourd'hui, la constitution d'une ceinture verte peut être constatée : de nombreux projets ont été réalisés pour améliorer cette ceinture verte (voir également ci-dessous à droite). Cependant, le périmètre global ne témoigne pas d'une ceinture verte continue.



Les axes stratégiques :

- **Axe A : Augmentation de l'offre en espaces de fraîcheur publics**
- **Axe B : Mise en réseau des espaces frais existants avec ceux créés**
- **Axe C : Des stratégies de rafraîchissement complémentaires au sein des îlots**

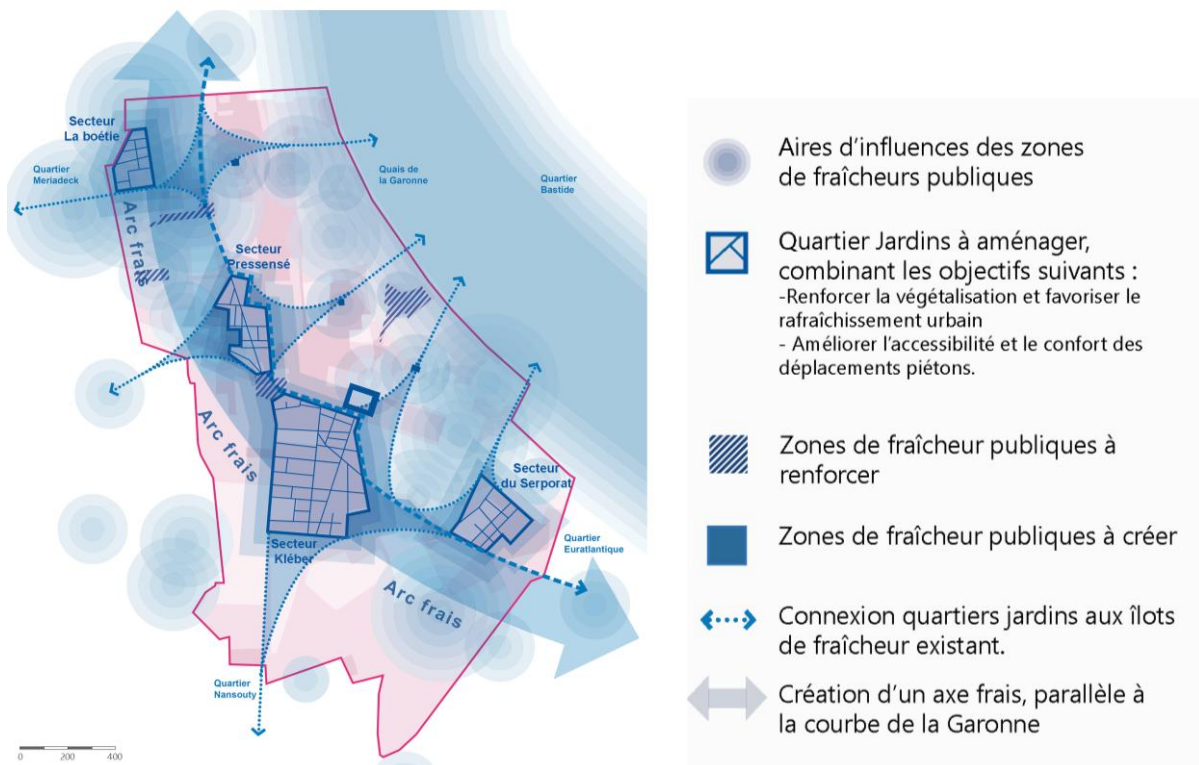
Axe A : Augmentation de l'offre en espaces de fraîcheur publics

Plusieurs directives ont été proposées pour augmenter le nombre d'îlots de fraîcheur publics :

- Renforcer la végétalisation et favoriser le rafraîchissement urbain en aménageant des quartiers jardins sur les secteurs La Boétie, Pressensé, Kléber et Serporat.
- Accentuer les zones de fraîcheur publiques, notamment sur les quais de la Garonne ;
- Créer des espaces de respiration sur les places ;
- Ouvrir au public des îlots identifiés comme stratégiques au regard de l'objectif global d'augmentation de l'offre en espaces de fraîcheur publics.

Axe B : Mise en réseau des espaces frais existants avec ceux créés

La connexion des îlots de fraîcheur existants avec ceux créés au cours de l'opération repose notamment sur la constitution d'un « arc frais », parallèle à la courbe de la Garonne. L'objectif est de prioriser les actions de fraîcheur sur cet axe (voir ci-dessous). Pour ce faire, il convient de travailler sur, d'une part, les grands axes, et d'autre part, sur les places publiques, mais également sur une palette de strates différentes possibles, comme les cours d'écoles ou les jardins de poche.



Axe C : Des stratégies de rafraîchissement complémentaires au sein des îlots

La végétalisation des cour de récréations des équipements scolaires et de petite enfance, en cours, est particulièrement stratégique à cet égard pour atténuer les effets de chaleur urbaine. D'autres pistes de rafraîchissement ont été envisagées dans les réflexions à l'étude.

« ESPACES PUBLICS INCLUSIFS ET APAISES »

Rappel du diagnostic : Pour cet axe, deux grands secteurs différenciés ont été distingués : la partie nord du secteur borné et la partie sud. Sur ce périmètre, des conflits d'usages entre piétons, cyclistes et automobilistes ont été recensés. La difficulté d'accès pour les PMR dans certaines zones a également été observée.

Les axes stratégiques :

- Axe A : Trame marchable apaisée
- Axe B : Stratégie vélo en centre ancien
- Axe C : Intermodalité et stationnement tous modes

Axe A : Trame marchable apaisée

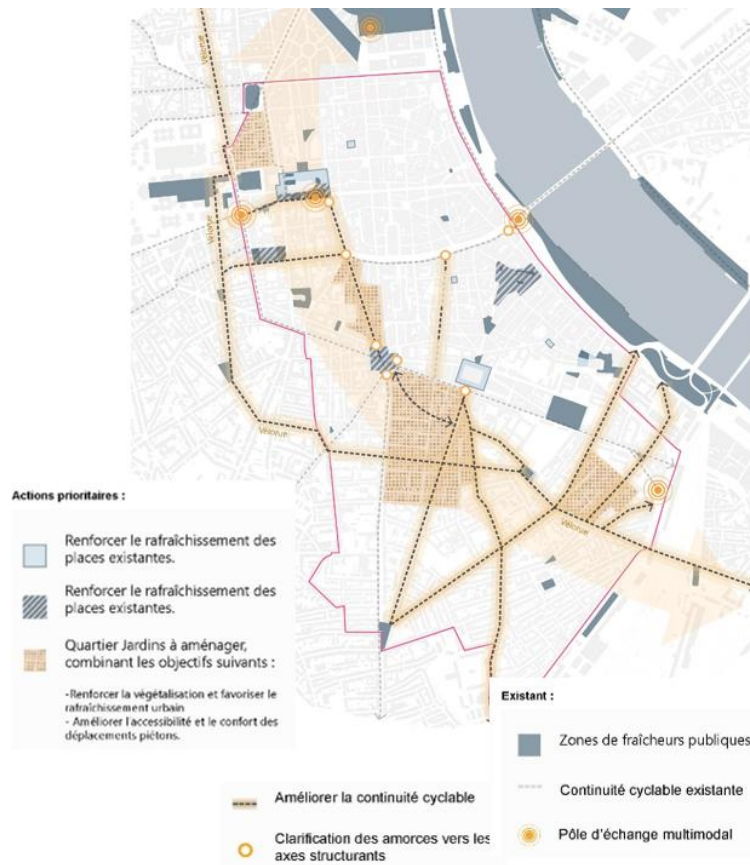
Cet axe passe notamment par la création d'une trame piétonne structurante, accessible et confortable en lien avec le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) et intégrant la question du réchauffement climatique.

Axe B : Stratégie vélo en centre ancien

La poursuite du développement du réseau cyclable structurant de Bordeaux Métropole, l'évaluation et la poursuite du développement des services vélos concourent à la stratégie vélo.

Axe C : Intermodalité et stationnement tous modes

Cet axe passe notamment par l'amélioration de l'accessibilité : plusieurs objectifs ont été définis à ce propos. Premièrement, la collectivité souhaite créer une trame piétonne structurante, accessible et confortable, en lien avec le PAVE et intégrant la question du réchauffement climatique. Deuxièmement, en ce qui concerne la stratégie cyclable, Bordeaux Métropole cherche à poursuivre le développement du réseau cyclable mais aussi à évaluer et prolonger l'augmentation de l'offre des services vélos. Enfin, la collectivité cherche à favoriser l'accessibilité et le rabattement vers les autres modes de transports (intermodalité).



LES PROCHAINES ETAPES

Cette réunion publique de clôture constitue le dernier temps d'échange prévu dans le cadre de la concertation réglementaire. Le plan guide sera proposé pendant l'année 2025. Ensuite, la collectivité travaillera sur la mise en place d'un programme d'actions et l'analyse des impacts du projet sur l'environnement.

TEMPS D'ÉCHANGES

Question : *Légalement, comment pouvez-vous empêcher les restaurants de s'installer ?*

Réponse : Un des premiers outils, c'est la réglementation. Par exemple, il est possible de mettre dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) des règles spécifiques, pour limiter ou diversifier l'offre d'une rue ou d'un secteur. Cela peut également passer par l'outil incitatif.

Remarque : *On voudrait que le mot hôtel d'entreprise disparaisse. Il s'agit d'un lieu hybride et collaboratif dédié au développement et à la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).*

Question : *Que voulez-vous faire pour la Merguez¹ ?*

Réponse : L'objectif est de travailler sur cette question dans le cadre de l'opération actuelle. Cette opération est rendue complexe par la configuration du bâtiment existant. La façade avant est protégée, et l'arrière du bâtiment n'est pas protégée. L'idée serait de faire un toit terrasse, avec une maison d'assistances maternelles sur le toit terrasse et d'avoir une partie du bâtiment qui soit affectée à des cabinets médicaux. Pour les 300-400 m² restants, rien n'est encore fixé, mais probablement des associations pourraient s'implanter. Des financements sont sollicités pour développer le projet. En attendant, un nettoyage de la façade est souhaité. La collectivité a la volonté de transformer cet espace en un lieu ouvert sur la place, pensé comme une continuation de l'espace public.

Question : *Je voudrais savoir ce que vous avez prévu concernant l'eau, les fontaines, les brumisateurs, etc. Vous avez parlé de végétal, mais après je n'ai pas bien entendu l'exemple du jardin de... quel était le nom s'il vous plaît ?*

Réponse : Le jardin de poche. C'est l'exemple du jardin Dorignac, qui est un jardin déjà réalisé. Sur la question de l'eau, les aménagements que la collectivité réalise tentent d'œuvrer en faveur des fontaines quand cela est possible. La gestion de l'eau constitue la première action. En seconde action, la collectivité vise une gestion de l'eau par infiltration in situ : Bordeaux Métropole lance des premiers travaux de perméabilité pour que l'eau s'infilte. Enfin, la troisième action est l'organisation d'une gestion de l'eau, de récupération des eaux de pluie, et de rénovation des réseaux afin de séparer les différents flux. Ainsi, la réflexion autour de la question de l'eau est majeure. Il y a également un projet participatif déposé par les habitants, qui a pour vocation de réfléchir à la possibilité de faire de la récupération de l'eau dans l'espace public. Il s'agit d'une expérimentation, parce que cela pose beaucoup de questions. En effet, comme il s'agit d'espaces publics, il y a la question de qui gère ces espaces d'eau de récupération, la question des moustiques, etc.

Question : *Qu'est-ce que vous appelez les zones de difficulté d'accès aux espaces publics ?*

Réponse : Tout d'abord, une cartographie de l'ensemble des espaces publics a été réalisée afin d'investiguer sur l'accessibilité des PMR. Les PMR désignent les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, etc. Cet exercice a permis de rendre compte de la difficulté pour ces publics de circuler dans l'espace public : par exemple, il arrive que dans certains cas, les personnes doivent faire des détours pour accéder à certains espaces. L'objectif est de définir quartier par quartier des rues prioritaires pour travailler sur l'accessibilité. C'est un travail de priorisation qui doit se faire en concertation avec le public, c'est-à-dire que la collectivité priorise les rues qui ressortent au niveau des habitants. Ce travail se fait en lien avec le PAVE.

Question : *Nous sommes un collectif qui avons travaillé sur un projet d'itinéraire bis qui vous a été envoyé pendant la concertation. Nous aimerions avoir un retour sur ce travail. Nous avons travaillé sur la piétonnisation de la rue Elie Gintrac.*

Réponse : La collectivité a bien reçu ce travail et fera un retour prochainement.

¹ Il s'agit d'un bâtiment, propriété d'InCité, situé rue Gaspard Philippe.

Question : *Il y a quand même un endroit qu'on voudrait voir, c'est le jardin des remparts, parce qu'il existe cet endroit, il n'y a pas besoin de le créer. On n'arrive pas à savoir comment on doit agir pour le récupérer. Je sais ce qui l'a fait fermer, enfin ce qui nous a été donné comme raison de fermeture, c'est effectivement les seringues, les chiens, etc. Mais autrefois, dans les jardins, il y avait des gardiens.*

Réponse : La première chose qui a été faite a été de recevoir les personnes confrontées à des problèmes de mobilité, et de rendre ainsi le trottoir piéton. Ce trottoir est actuellement encombré par un échafaudage pour pouvoir monter au jardin des remparts. Le mur du jardin mesure 3,50 mètres d'altitude environ. Pour des raisons de mobilité et d'accessibilité, l'escalier a été retiré. En l'état, c'est un espace de respiration rendu à la nature. Enfin, le jardin des Remparts n'appartient pas à la Ville de Bordeaux, ni à Bordeaux Métropole.

Question : *Tout-à-l'heure, vous avez parlé des problèmes de racines. Moi j'habite en bas de la rue, et lorsqu'il y a de fortes pluies, j'ai une bouche d'égout qui refoule de l'eau, et j'ai de l'eau qui remonte chez moi. Les arbres font des racines, et certains arbres ont des grosses racines qui poussent sous terre. Je souhaiterais avoir un numéro de téléphone pour avoir quelqu'un qui puisse m'aider la prochaine fois.*

Réponse : La collectivité prendra les coordonnées à la fin de la réunion.

Question : *En termes de vélo, est-ce qu'il y a des projets en cours aussi ?*

Réponse : Sur la question du stationnement vélo, l'abonnement et l'investissement par la collectivité via le biais de bicycletteries sont deux réponses possibles. La collectivité souhaite apporter une multitude de réponses diversifiées. Pour le moment, l'objectif est de travailler sur des parkings existants. De nombreux inventaires sont réalisés à cette fin. Il y a aussi beaucoup de parkings résidents, la collectivité échange avec plusieurs opérateurs professionnels spécialisés. Cela fait partie d'une stratégie globale.

Par ailleurs, plusieurs personnes demandent fréquemment de remettre la navette électrique. M. le maire a interpellé la présidente de Bordeaux Métropole pour pouvoir remettre en place la navette dans le centre-ville, mais c'est une vraie difficulté car cela n'est pas prévu dans la mission de délégation de service public contractualisée avec Keolis. En effet, à l'époque, après le Covid, cette mission avait été retirée car il y avait très peu de fréquentations de la navette, même si elle était gratuite. Pour les élus de la Ville, ce critère n'est pas déterminant dans la décision du maintien ou non de la navette. L'étude est aujourd'hui terminée, le mandat a été déposé par la Ville, il est en cours d'analyse à la Métropole.

Pour revenir sur le sujet du vélo, il y a trois itinéraires qui sont importants. Il y a les boulevards d'une part. Un premier travail a été fait de manière très rapide, pour que dès 2021-2022, des voies partagées avec les bus puissent voir le jour. Ce n'est pas totalement satisfaisant, mais c'est déjà une première étape très importante. Deuxièmement, un travail sur les cours a également été réalisé, avec en premier lieu un aménagement du cours de Verdun avant le jardin public. Enfin, les quais constituent le troisième itinéraire. Le miroir d'eau enregistre une fréquentation de 10 000 vélos par jour. Sur les cours, les tuyaux ne sont pas suffisamment larges pour faire des pistes individuelles. Le secteur borné n'empêche pas la voiture de passer, mais diminue son activité. Cela permet de retravailler l'espace, d'avoir un espace plus apaisé, et de favoriser le vélo. Cependant, l'absence de piste cyclable dans l'hypercentre est inenvisageable. Par exemple, sur le Cours Alsace Lorraine, si la voie dédiée au stationnement est retirée, un axe très fréquenté par les cyclistes ainsi qu'une voie très sécurisée pour les piétons pourraient voir le jour.

Question : *Quand aura lieu la végétalisation de la place des Capucins ?*

Réponse : Il est nécessaire de penser globalement à l'aménagement de l'espace mais en lien avec le fonctionnement du marché.

RESTITUTION DES STANDS THEMATIQUES

Questions	Quelle est la portée juridique du plan guide ?
	Le contenu du plan guide sera-t-il concrétisé et réalisé avant les élections municipales ?

Réponse apportée, dans le cadre du compte rendu, en dehors du temps de réunion publique : le plan guide fixe les orientations stratégiques du projet urbain. A la suite de sa définition, une étude environnementale sera réalisée et un programme d'actions sera défini. La mise en œuvre des actions ne pourra donc pas être concrétisée avant les prochaines élections municipales. Les actions en cours de réalisation sur le périmètre (projet Bordeaux Grandeur Nature par exemple), se poursuivent et pourront être réalisées dans des délais plus resserrés.

Questions	Quid de la rue du Mirail ? Quid de la partie sud de la rue de Ste-Catherine ? Quid de la place de la Victoire ?

Réponse apportée, dans le cadre du compte rendu, en dehors du temps de réunion publique : La place de la Victoire, le sud de la rue Sainte Catherine sont bien intégrées dans les réflexions actuellement dans le cadre des différents invariants (Habitat et/ou Economie et/ou Paysage Climatique et/ou Espaces Publics Inclusifs et Apaisés). La rue du Mirail ne fait pas actuellement l'objet d'une réflexion spécifique dans le cadre de la déclinaison d'un invariant.

Questions	Quel sera l'aménagement de la rue de Bègles en termes de végétal et de circulation ?
	Quelle est la possibilité de désimperméabiliser le domaine public ?
	Quelle est la possibilité de favoriser la végétalisation en limitant au maximum le stationnement en surface ?
	Des îlots de fraîcheur par végétalisation des cours intérieures : la question de la domanialité et de conventions éventuelles est-elle résolue ?
Remarques	Manque du traitement de la ressource en eau dans le plan guide

Réponse apportée, dans le cadre du compte rendu, en dehors du temps de réunion publique : Le plan guide fixe les orientations générales en matière de végétalisation, stationnement, intermodalités, etc. Les aménagements, notamment sur les voiries, devront être déclinés dans le plan d'actions et faire l'objet d'études techniques spécifiques. Ces études permettront de définir les interventions précises par voie.

--

Remarques	Les zones de rencontre ne fonctionnent pas, car elles donnent lieu à de nombreuses altercations parfois physiques. La transformation des espaces publics en espaces « apaisés » ne passe pas nécessairement pas la création de zones de rencontre. Il ne faut pas généraliser les zones de rencontre quand les trottoirs existants sont trop petits, ce n'est pas une solution, d'autant plus sur des rues de courte distance car cela n'incite pas les automobilistes à ralentir. La sensibilisation des automobilistes ne fonctionne pas.
Propositions	Multiplier la visibilité des zones de rencontre (nudge, etc.).
	Développer les zones de partage (sans trottoir).
	Poursuivre l'extension du secteur borné.
	Favoriser les liens intergénérationnels dans les espaces publics : cela est d'autant plus important que les politiques publiques sont segmentées selon l'âge (compétences du département, de la région) et qu'elles ne favorisent pas les liens entre les générations.
	Décorer les toilettes publiques et en faire une image de marque de la ville de Bordeaux, valorisante et attractive, favorisant le tourisme.
	Il faut faire des aires de repos pour les personnes âgées et les jeunes. Il faut mettre en place des bancs plus conviviaux, en installant des bancs dont la hauteur varie pour qu'elle s'adapte à tous les âges.
	Installer des bancs dont le dossier sert aussi d'affichage, même si cela expose à des risques de dégradation.
	Installer des mobiliers recyclés comme le fait « coquilles d'huîtres ».
	Généraliser l'initiative des « incroyables comestibles ».

CONCLUSION

Retrouvez les comptes-rendus des événements sur le site de participation :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/vivre-mieux-le-centre-ancien-de-bordeaux-vers-une-nouvelle-operation-damenagement>

Pour être tenus au courant des prochaines rencontres, vous pouvez contacter l'adresse mail suivante : concertation.centreaancien@bordeaux-metropole.fr